



ACADÉMIE
DE BESANÇON

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des personnels d'administration et d'encadrement

Direction des personnels d'administration et d'encadrement

Besançon, le 3 décembre 2021

Lucile Mollier
Tél : 03 81 65 49 60
Mél : ce.dpae@ac-besancon.fr

10 rue de la Convention
25030 Besançon cedex

Dossier suivi par :

Pierre-Alexis DIDIER
MEN/INFENES/ASSAE/ITRF
Tel : 03 81 65 49 35
ce.dpae1@ac-besancon.fr

Clément JOLY
Personnels administratifs
Tel : 03 81 65 47 16
ce.dpae2@ac-besancon.fr

Le Recteur

à

Madame, Messieurs les Inspecteurs d'académie,
directeurs académiques des services de
l'éducation nationale
Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements du second degré public
Monsieur le Secrétaire Général de la région
académique Bourgogne Franche Comté
Madame la directrice du C.R.O.U.S de Besançon
Monsieur le directeur de l'E.N.S.M.M. de
Besançon
Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO
Monsieur le directeur de Canopé de l'academie
de Besançon
Monsieur le délégué régional d'ONISEP,
Monsieur le Directeur du GIP académique
Mesdames et Messieurs les chefs de divisions et
services du Rectorat
Mesdames et Messieurs les conseillers
techniques

Objet : Mouvement inter académique des personnels IATSS - Rentrée 2022.

Note à l'attention des personnels

J'attire votre attention sur la note de service du 25 novembre 2021 relative à la carrière et mobilité des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogique, sociaux et de santé (BIATPSS) parue au BO spécial n° 7 du 2 décembre 2021 et plus particulièrement le chapitre 2 relatif à la mobilité.

Le chapitre 2 précise les modalités des mouvements inter académiques des BIATPSS titulaires du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Je rappelle que l'examen des mutations se fait dans le cadre des lignes directrices de gestion relatives à la mobilité.

I. Filière administrative, santé, sociale.

Ces modalités concernent :

- les dispositions propres à la mobilité (**mouvement inter** puis intra académique) des attachés d'administration de l'Etat (AAE) et des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES) : se reporter à l'annexe M1.

Je vous précise que les personnels peuvent solliciter 2 types de postes :



- les postes profilés (PPr) avec indication éventuelle dans la fiche de poste du grade attendu.
- les postes non-profilés avec obligation de participer au mouvement intra-académique, le cas échéant (possibilité d'accueil).

- les dispositions propres aux mouvements nationaux des médecins de l'éducation nationale (MEN) et des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat (CTSSAE) : se reporter à l'annexe M3.
- les dispositions propres aux mouvements déconcentrés des infirmiers de l'Education nationale (INFENES), des assistants de service social des administrations de l'Etat (ASSAE), des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJAENES) : se reporter à l'annexe M4.
- les dispositions propres aux mouvements vers les collectivités d'outre-mer (COM) pour les personnels de la filière administrative : se reporter à l'annexe M1, paragraphe II.
- les dispositions concernant la mise à disposition auprès du Gouvernement de Polynésie française : se reporter à l'annexe M1, paragraphe II.

Vous trouverez ci-après, pour chaque corps de la filière ASS, les périodes d'ouverture du serveur pour les mouvements inter académique et nationaux.

Je vous précise que le calendrier détaillé est disponible à l'annexe M6 du BO spécial cité précédemment.

Corps des personnels	Saisie des vœux sur AMIA
Attachés (AAE) et SAENES : mouvement inter académique	Du jeudi 2 décembre au jeudi 30 décembre 2021 inclus.
Infirmiers (INFENES), assistants sociaux (ASSAE) et adjoints administratifs (ADJAENES) : mouvement à gestion déconcentrée – phase de pré-inscription	Du jeudi 6 janvier au jeudi 3 février 2022 inclus.
Médecins et CTSSAE : mouvement national	Du jeudi 2 décembre au jeudi 30 décembre 2021 inclus.

II. Filière de recherche et formation.

Ces modalités concernent :

- Les dispositions propres au mouvement déconcentré des adjoints techniques de recherche et formation : se reporter à l'annexe M14.

Corps des personnels	Saisie des vœux sur AMIA
Adjoints techniques de recherche et formation : mouvement à gestion déconcentrée – phase de pré-inscription	Du jeudi 6 janvier au jeudi 3 février 2022 inclus



**ACADÉMIE
DE BESANÇON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des personnels d'administration et d'encadrement

- La mobilité des personnels ITRF de catégorie A et B est réalisée « au fil de l'eau » par la publication des postes vacants ou susceptibles de l'être sur le site de la Bourse à l'Emploi (BAE) ou sur le site de la Place de l'Emploi Public (PEP). Les candidats doivent consulter régulièrement le site de la BAE : <https://itarf.adc.education.fr/itarf/bea> et de la PEP <http://www.place-emploi-public.gouv.fr>

Les demandes de mutation des ingénieurs et des techniciens doivent être finalisées en utilisant l'annexe M12.

Pour tous les corps concernés, le site internet AMIA est accessible à l'adresse suivante :

<https://amia.phm.education.gouv.fr/>

Les éléments de procédure et de calendrier concernant le mouvement des personnels techniques et pédagogiques seront rappelés ultérieurement, les opérations se déroulant au printemps 2022.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de ces dispositions auprès des personnels placés sous votre autorité.

Je vous précise également que ces informations sont disponibles sur le site académique de Besançon, rubrique « Personnels », « Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé ».

Pour le Recteur et par délégation,
Pour la Secrétaire générale,
La secrétaire générale adjointe,
Directrice des Ressources Humaines
Le 03/12/2021

Emmanuelle THOMAS

Copie pour information : Madame la Présidente de l'Université de Franche-Comté
Monsieur le Directeur de l'UTBM
Monsieur le Président de la COMUE